



LETTRE INFOS de la Mairie de Civens – NOVEMBRE 2021

04.77.26.04.45 – mairie@mairie-civens.fr – www.mairie-civens.fr – illiwap : Mairie de Civens

Urbanisme

Le projet de modification simplifiée du PLU a été finalisé. Il est mis à disposition du public du 22 novembre au 22 décembre en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Cette modification a pour but d'apporter quelques aménagements sur le règlement de notre PLU pour mieux définir ou assouplir certaines dispositions, de mettre à jour les emplacements réservés et de créer une orientation d'aménagement sur une parcelle stratégique du bourg.

Cette procédure est la plus simple des formalités d'urbanisme. Elle n'entraîne aucune modification sur la classification des terrains.

Aménagement Charbonnel

Nous avons reçu M. Jérémie LACROIX, Vice-Président du Département de la Loire en charge de la voirie, et Mme Marianne DARFEUILLE, notre conseillère départementale référente, pour échanger sur l'aménagement futur de la route de Feurs (création d'une voie piétonne et/ou cyclable).

Cimetière

- En vue de la création du nouveau cimetière, les réseaux Télécom et Fibre optique le long de la parcelle concernée (rue de la Paix) seront prochainement enfouis.

- Tarifs :

Concessions de 30 ans :

150€ pour une petite tombe (2,5 m²)

300€ pour une grande tombe (5 m²)

Concessions de 50 ans :

225€ pour une petite tombe (2,5 m²)

450€ pour une grande tombe (5 m²)

Cavurnes :

330€ pour 15 ans ; 450€ pour 30 ans

Subvention

Le conseil municipal a validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 300€ à la Croix Rouge afin de soutenir financièrement l'association qui a participé activement au fonctionnement du centre de vaccination de Feurs.

Résidence Séniors

- Dans le cadre de la procédure de Concours de Maîtrise d'œuvre pour déterminer l'architecte qui aura en charge la construction de notre résidence séniors, nous avons reçu 44 candidatures. A la suite de l'analyse de ces dossiers par la commission technique et le jury, les trois candidats autorisés à concourir sont : BRUHAT ET BOUCHAUDY de Clermont-Ferrand, LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE de Bourg-en-Bresse et PILE ARCHITECTURE de L'Étrat. Chaque candidat va désormais déposer son projet et ses esquisses. Le jury, composé de la commission municipale « appel d'offres » et de trois jurés nommés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, se réunira fin janvier pour déterminer l'architecte retenu.

- Une étude de sol a été réalisée sur la parcelle qui accueillera la future résidence séniors. Son rapport ne signale aucune contre-indication quant à sa construction, le sol étant sain.

- La commission a rencontré trois membres de la direction de l'association ELEA (services à la personne) qui pourrait proposer une prestation de services dans la résidence. La commission a également poursuivi ses visites de résidences séniors existantes en se rendant à la résidence Le Colombier à Saint-Pierre-la-Palud.

Aménagement Champ de course / La Grue

Comme nous nous y étions engagés, les aménagements tests retenus pour sécuriser et limiter le trafic sur la zone Champ de course / La Grue ont été mis en place à la fin du mois : rétrécissements ponctuels de la voie sur la rue du Champ de course et mise en sens unique d'une partie de la rue de la Grue. Dans un an, nous ferons un bilan de ces aménagements. En fonction, nous apporterons les ajustements nécessaires.

Bâtiments - Travaux

- Les tuiles de la grange derrière le restaurant ont été intégralement changées.

- L'enfouissement du conteneur à verres à l'entrée du parking de covoiturage vers le rond-point du village a été repoussé. Une étude approfondie doit être menée pour la création d'un aménagement qui permettrait d'enterrer plusieurs conteneurs pour la zone du bourg (verre, ordures ménagères, tri sélectif).

Environnement

- L'éclairage public de la route de Pouilly-lès-Feurs a été intégralement remplacé par de l'éclairage LED. Le S.I.E.L. participe à hauteur de 40% du financement, dans le cadre de son plan de relance 2021-2022.

- Le S.M.A.E.L.T. va procéder à la restauration des cours d'eau le Chanasson et le Sault.

- Une corvée d'arrachage de l'ambrosie à l'extérieur de la salle Les Balcons du Forez et de l'école a été réalisée.

Fleurissement

Le jury régional des Villes et Villages fleuris est passé sur la commune le 29 juillet pour valider la prolongation de la 1^{ère} Fleur. Nous sommes toujours en attente de leurs conclusions.

Employés communaux

- Louison PATORET a été recruté comme agent technique en contrat unique d'insertion du 26 mai 2021 au 25 février 2022, à temps partiel de 20 heures par semaine. Il travaille également 15 heures par semaine à la commune de Cleppé. Il apporte un soutien à Franck sur l'entretien des espaces verts, des stations d'épuration et des bâtiments. Son contrat est aidé à plus de 80% par l'Etat.

- Le jeune civensois Mathieu PINAY a travaillé pour la commune en contrat saisonnier du 21 juin au 23 juillet 2021 à raison de 15 heures par semaine. Il a principalement effectué du désherbage manuel. Il a donné une totale satisfaction et nous l'en remercions vivement.

Ecole

- En accord avec le conseil d'école, **l'organisation du temps scolaire a été reconduite sur la base de la semaine à 4 jours** pour trois nouvelles années : lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec les horaires 8h30-12h et 14h-16h30.

- La commune a signé une convention avec le club de basket de Feurs pour **l'intervention d'un étudiant en BPJEPS pendant le temps de cantine de 12h à 13h**. Une autre convention a été signée avec le club de football de Forez Donzy pour **l'intervention de leur éducateur à la garderie les mardis et vendredis de 16h30 à 17h30**.

- Clara COUAVOUX a été recrutée en **contrat d'apprentissage Accompagnement Educatif Petite Enfance** du 23 août 2021 au 20 juillet 2022. Elle intervient dans la classe maternelle des MS/GS et sur des temps périscolaires. **Elle a pris la suite de Marine Côte**.

- **Le spectacle de Noël se tiendra le vendredi 10 décembre et le repas de Noël le jeudi 16 décembre**.

- **Tarifs au 1^{er} janvier 2022** :
cantine : 3,45€ par repas (enfant)
garderie : 1,25€ par heure entamée

Chemin rural

Pour rappel, le chemin rural situé dans le prolongement de la rue des Charmilles et parallèlement à la rue des Boutières a été réouvert. **N'hésitez pas à l'emprunter lors de vos promenades**.



- **Déchets : c'est le principe de la redevance (et non la taxe)** qui a été retenu par la CCFE pour l'uniformisation de la participation des ménages aux coûts de fonctionnement du service déchets, **avec le principe d'une part fixe et d'une part variable**. Les tarifs seront définis courant 2022.

- **Transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes** (obligatoire au 1^{er} janvier 2026) : des Comités de Pilotages ont commencé à travailler sur la question.

Voirie

- **Une opération de curage de fossés a été réalisée au début de l'été**.

- **Le débroussaillage annuel de l'intégralité des accotements a été réalisé en novembre** par l'entreprise BALMONT.

- La longueur de notre voirie communale établie par les services du Département en 2002 ne correspondait plus à la réalité, compte-tenu de la modification ou de la construction de nouvelles voies et places. **Un métrage précis de notre voirie communale a été réalisé par la commission « voirie »**. Au total, **22,785 km** de voirie communale et **6 697 m² de places** appartenant à la commune ont été recensés.

- Pour répondre à des questions que beaucoup se posent, **le panneau DEVEILLE installé à Charbonnel a été autorisé par les services de la Direction Départementale des Territoires**.

Z.C. Intermarché-Bricomarché

A la suite d'une longue procédure judiciaire, le groupement *Les Mousquetaires* a été autorisé à détruire les anciennes cellules présentes au milieu du parking. **Les camions de livraison sortent désormais par le rond-point de la R.D. 1082**. Les aménagements finaux du parking sont en cours, dont la création du cheminement piéton rejoignant la rue du Champ de course.

Illiwap

Vous êtes **plus de 700 abonnés à suivre la commune de Civens**. Merci à vous !

C.C.A.S.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé la mise en place d'activités dans le cadre de la semaine bleue** – la semaine des personnes retraitées et des personnes âgées – pour les civensois(es) âgé(e)s de 60 ans et plus. Des cours de cuisine, des séances de sophrologie, des ateliers de création de produits d'entretien et cosmétiques, des soins esthétiques... ont été proposés.

- **La remise des colis de Noël se tiendra le samedi 11 décembre**.

Marché

Notre marché accueille deux nouvelles exposantes :

- **Barbara BALLEFIN, du Potager des bois gourmands** à Saint-Georges-de-Baroille, qui propose des **légumes bio de saison**. Vous pouvez la suivre sur sa page Facebook *Potager des bois gourmands*.

- **Nelly DUTEL et son camion d'épicerie vrac**. Elle sera présente **une semaine sur deux, les semaines paires**. Elle propose des produits vendus en vrac d'épicerie sèche, de cosmétiques, de produits d'entretien de la maison, de quelques produits frais... Vous pouvez la suivre sur sa page Facebook *L'épicerie de Nelly*.

C.M.J.

- Le Conseil Municipal des Jeunes organise une **collecte de jouets le samedi 4 décembre de 10h à 12h dans la cour de l'école**.

- Les jeunes élus ont décidé de reconduire **le concours des maisons illuminées**. Ils feront le tour de la commune entre le 8 et le 25 décembre (aucune inscription n'est nécessaire).

Elections

Les bureaux de vote se tiendront désormais dans la salle La Civensoise. Cette disposition lors des élections Départementales et Régionales a apporté entière satisfaction.

Agenda de la commune

(sous toutes réserves)

12 décembre : Animation de Noël
(Comité des Fêtes)

7 janvier : Vœux du Maire
(Municipalité)

9 janvier : Concours de belote
(Forez-Donzy Football Club)

22 janvier : Loto
(Association des Parents d'Elèves)

29 janvier : Soirée familiale "Diots"
(Les Baladins)

6 mars : Marche
(Les Baladins)

24 avril : Concours de belote
(Comité des Fêtes)

Les communications officielles de la mairie se font exclusivement par **la lettre infos, le bulletin municipal, l'application illiwap, le site internet www.mairie-civens.fr et l'affichage en mairie**. Tout autre canal ne garantit pas la fiabilité de l'information.

Les comptes rendus des conseils municipaux sont publiés sur le site internet de la commune.